

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité Syndical du 31 mars 2022

Date de convocation : 24 mars 2022

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	excusé
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	présent
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	présente
	Suppléante	Nathalie JAMET	
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Tony IMBERT	présent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	présente
	Suppléante	Catherine RUET	
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	présente
	Suppléante	Cécile ARTACHO	
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	présent
	Suppléant	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	présent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	présent
	Suppléante	Mathilde FOUCHET	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	excusé
	Suppléant	Stéphane PETIT	excusé
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	présent
	Suppléante	Agnès PERROT	
MONTIERCHAUME	Titulaire	Jean-Pierre LEMIÈRE	absent
	Suppléante	Sabrina GAUGUERY-PASCAL	absente
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	présent
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	absent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBEQ	Titulaire	Dany BADET	présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	excusé
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	excusée
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	présent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	présent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	présente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	excusé
	Suppléant	Dominique PERROT	excusé
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	excusé
	Suppléante	Claudine LARDEAU	présente

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	présente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAudeau	excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	excusé
LEVROUX	Nadine BELLUROT	présente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	excusé
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	présent

Membres en exercice	37
Membres présents	28
Gil AVÉROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Bernard AUJEAN donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Claude NIVET donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Membres ayant pris part aux votes	31

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	absent
Vincent LEGRIS	SGC de Châteauroux	excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	excusée
Hélène NIEUL	Conseil régional Centre-Val de Loire	excusée
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	absente
Thierry LOGIE	Maire de Saint-Lactencin	présent
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Élodie JOLIVEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Jean-Baptiste DU PEUTY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présent
Françoise MEICHE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n°1 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 1^{er} février 2022
- Point n°2 : Approbation du compte de gestion 2021
- Point n°3 : Approbation du compte administratif 2021
- Point n°4 : Approbation de l'affectation du résultat 2021
- Point n°5 : Approbation du Budget Primitif 2022
- Point n°6 : Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de la chargée de mission environnement
- Point n°7 : Recrutement d'un stagiaire pour réaliser le bilan de la mise en œuvre du SCoT et de l'étude stratégique de développement économique du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°8 : Signature de la convention annuelle avec le Comité Départemental de randonnée pédestre
- Point n°9 : Point sur la candidature relative à l'appel à manifestation d'intérêt LEADER du programme FEADER 2023-2027
- Point n°10 : Préparation de la prochaine programmation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2023-2027
- Point n°11 : Darc au Pays
- Point n°12 : Prolongation du contrat de location de la voiture de service
- Point n°13 : Questions diverses.

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIÈRE.

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 1^{er} février 2022.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



Cette DÉLIBÉRATION
du Comité Syndical du 31 mars 2022
se substitue à la délibération numéro CS 22-03-05
pour erreur matérielle

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIERRE.

Budget Primitif 2022

Section de fonctionnement :

Chapitre/article	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	275 030,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	230 560,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 510,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 400,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE	27 342,72
6811	Dotations aux amortissements	27 342,72
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	6 964,28
	TOTAL	561 807,00

Chapitre/article	RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
002	RÉSULTAT REPORTÉ	45 471,74
013	ATTÉNUATIONS DES CHARGES	2 097,26
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES	450,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATION	509 578,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 210,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
	TOTAL	561 807,00

CS 22-03-05-2

2/2

Section d'investissement :

Chapitre/article	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
001	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	
10	DOTATIONS FONDS ET RÉSERVES	0,00
040	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00
19	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 784,53
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 500,00
020	DÉPENSES IMPREVUES	0,00
	TOTAL	24 728,50
		68 013,03

Chapitre/article	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
001	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 528,50
024	CESSIONS D'IMMOBILISATION	0,00
10	DOTATIONS, FONDS ET RÉSERVES	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	141,81
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00
19	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0,00
040	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	27 342,72
28184	Autres immobilisations corporelles Mobilier	26 241,71
28188	Autres immobilisations corporelles	648,39
	TOTAL	452,62
		68 013,03

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
 - APPROUVE et ADOpte le Budget Primitif 2022.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
 Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIÈRE.

Compte de gestion 2021

Le chef du Service de Gestion Comptable, Monsieur Vincent LEGRIS, a fait parvenir un exemplaire du Compte de gestion 2021. Il est en tout point identique au Compte administratif 2021.

Le Compte administratif peut être consulté dans les locaux du syndicat mixte au 38 place Voltaire à Châteauroux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2021 qui est en tout point identique au Compte administratif 2021.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIÈRE.

Compte Administratif 2021

Sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS en qualité de Vice-Président - Monsieur Luc DELLA-VALLE étant sorti de la séance - les membres du Comité Syndical examinent le Compte administratif 2021.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Titres émis 2021	486 623,46	27 631,01	514 254,47
Mandats émis 2021	397 628,45	130,72	397 759,17
Résultats de l'exercice 2021	88 995,01	27 500,29	116 495,30
Reprise des résultats 2020	-43 523,27	13 028,21	-30 495,06
Résultats de clôture 2021	45 471,74	40 528,50	86 000,24

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, - APPROUVE et ADOPTE le Compte administratif 2021.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

LUC DELLA-VALLE



DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIÈRE.

Affectation de résultats 2021

Le Comité Syndical constate le Compte Administratif 2021 et statue sur l'affectation de résultats 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- AFFECTE le résultat excédentaire de fonctionnement 2021 au budget de fonctionnement 2022 soit 45 471,74 euros (compte 002),
- AFFECTE le résultat excédentaire d'investissement 2021 au budget d'investissement 2022 soit 40 528,50 euros (compte 001).

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIERRE.

Budget Primitif 2022

Section de fonctionnement :

Chapitre/article	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	276 530,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	229 060,00
66	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	20 510,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE	1 400,00
6811	Dotations aux amortissements	27 342,72
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	27 342,72
	TOTAL	6 964,28

Chapitre/article	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
002	TOTAL RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	
64	CHARGES DE PERSONNEL	45 471,74
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 097,26
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATION	450,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	509 578,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 210,00
	TOTAL	0,00

Section d'investissement :

Chapitre/article	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
001	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	
10	DOTATIONS FONDS ET RÉSERVES	0,00
040	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00
19	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 784,53
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 500,00
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00
	TOTAL	24 728,50
		68 013,03

Chapitre/article	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
001	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	40 528,50
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
024	CESSIONS D'IMMOBILISATION	0,00
10	DOTATIONS, FONDS ET RÉSERVES	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	141,81
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00
19	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0,00
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	27 342,72
28184	Autres immobilisations corporelles Mobilier	26 241,71
28188	Autres immobilisations corporelles	648,39
	TOTAL	452,62
		68 013,03

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- APPROUVE et ADOPTE le Budget Primitif 2022.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIERE.

Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de la chargée de mission environnement

Le contrat de travail du chargé de mission environnement arrivant à échéance le 9 avril 2022, il convient de le renouveler afin de poursuivre la mise en œuvre des actions relatives à la trame verte et bleue et à l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre.

Au regard des actions à mener, du travail réalisé et des dynamiques créées par la chargée de mission environnement, il est proposé d'établir un contrat de travail d'un an sur un grade d'attaché territorial, avec une rémunération actualisée, sur la base du passage à l'échelon supérieur (4^{ème} échelon) après deux ans passés à l'échelon précédent, et avec un indice brut 525, indice majoré 450.

La déclaration de vacance de poste simplifiée a été formalisée le 16 mars 2022 auprès du Centre de Gestion de l'Indre sous l'opération n° 036220300578309.

Pour rappel, le poste de chargé de mission environnement est financé par des fonds FEADER, DREAL et Région et les plans de financement ont été approuvés lors du dernier Comité Syndical le 1^{er} février 2022 (délibérations CS 22-02-06 et CS 22-02-07).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- VALIDE le renouvellement du contrat à durée déterminée d'un an de la chargée de mission environnement,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIERRE.

Recrutement d'un stagiaire pour réaliser le bilan de la mise en œuvre du SCoT et de l'étude stratégique de développement économique du Pays Castelroussin Val de l'Indre

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) actuel du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été lancée en 2015. Le SCoT a été approuvé le 13 mars 2018.

Depuis cette approbation, de nouvelles dispositions réglementaires et législatives ont été adoptées :

- une ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des Schémas de Cohérence Territoriale (prévus par l'article 46 de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, ou loi « ELAN ») modifie le contenu et le périmètre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) :

- la loi Climat et résilience du 22 août 2021 a fixé comme objectif national d'atteindre en 2050 le Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN). Elle impose d'abord aux régions de fixer, dans leur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET), un objectif de réduction de 50 % de la consommation de foncier, par territoire infra-régional. Ces objectifs devront ensuite être déclinés dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU et cartes communales).

Ces différentes dispositions justifient, plus de quatre ans après son adoption, de mener un premier bilan de la mise en œuvre du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

En parallèle, il faut rappeler qu'une étude stratégique de développement économique à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre avait été réalisée en 2014 par le cabinet DTZ. Une mise à jour de cette étude stratégique est aujourd'hui nécessaire, en lien avec les priorités identifiées au SCoT, afin de compléter le schéma directeur de développement économique de Châteauroux Métropole réalisé en mai 2019. Cette étude a été retenue dans les projets identifiés financés dans le cadre du Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Afin de préparer l'actualisation de cette démarche en tirant le bilan de l'étude économique de 2014, en parallèle de la réalisation du bilan du SCoT, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a l'opportunité de recruter une stagiaire en fin d'année de Master 1 Urbanisme et Aménagement, parcours Ingénierie, développement et Aménagement des Territoires en Transition à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie de Grenoble.

Le stage portera sur une durée de trois mois en juin, juillet et août 2022.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents au recrutement d'un stagiaire.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIERE.

Signature de la convention annuelle avec le Comité Départemental de randonnée pédestre

Le Comité départemental de randonnée pédestre a pour objectif - avec l'appui de son réseau de baliseurs officiels - de veiller à la protection des sentiers, de leur environnement et au bon état du balisage. Il effectue cette mission sur le GR 46.

Comme chaque année, le Comité départemental de randonnée pédestre sollicite les Pays concernés par ce sentier sur le département - au prorata du linéaire - afin d'assurer une homogénéité du balisage.

Le devis pour l'année 2022 s'élève à 901,68 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le Président à signer la convention avec le Comité départemental de randonnée pédestre et à passer l'écriture en dépense de fonctionnement à l'article 61558 « Autres biens mobiliers ».

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIERRE.

Point sur la candidature relative à l'appel à manifestation d'intérêt LEADER du programme FEADER 2023-2027

Le comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a approuvé, lors de la réunion du 1^{er} février 2022, le principe d'une nouvelle candidature suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Centre Val de Loire le 15 décembre 2021 pour le futur programme LEADER 2023-2027.

Le comité Syndical a également approuvé le principe d'une candidature commune portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre avec le Pays de Valençay en Berry.

Les réponses à l'AMI devaient être adressées à la Région Centre Val de Loire au plus tard le 28 février 2022. Pour nos 2 Pays, la réponse a été adressée le 22 février 2022.

Pour mémoire, une vingtaine de programmes Leader est susceptible d'être retenue par la Région, future autorité de gestion régionale du programme LEADER. Seuls les territoires ayant répondu à l'AMI pourront candidater. La Région Centre-Val de Loire a prévu de mettre en œuvre une intervention LEADER dotée de 22 M€ pour 5 ans.

Pour préparer la candidature commune, une convention partenariale a été établie afin, notamment, d'acter la clé de répartition financière, à parts égales, entre les 2 Pays Castelroussin Val de l'Indre et de Valençay en Berry. Afin de simplifier le travail, à l'image de la procédure mise en place dans le cadre du COT Enr qui lie déjà les 2 Pays, il est proposé que ce soit le Pays Castelroussin Val de l'Indre qui assure le rôle de coordonnateur. Le Pays assurera donc la procédure de consultation et de recrutement du bureau d'études pour la candidature commune aux deux territoires, prendra en charge les dépenses de prestations du bureau d'études et sollicitera les aides financières nécessaires au soutien de cette candidature au titre du soutien 19.1 du LEADER. Le Pays de Valençay en Berry reversera ensuite sa part de participation financière au Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Dans le cadre de sa réponse à l'AMI adressée au Pays Castelroussin Val de l'Indre en date du 15 mars 2021, la Région a indiqué que, pour le soutien préparatoire pour le dossier de candidature, les dépenses éligibles seraient plafonnées à hauteur de 30 000 euros pour les candidatures portées par deux territoires (le cofinancement du programme LEADER s'élève à hauteur de 80 % des dépenses éligibles).

La suite du calendrier prévisionnel fixé par la Région Centre Val de Loire est le suivant :

- une validation du cahier des charges de l'appel à candidature LEADER lors de la commission permanente régionale du 8 avril 2022 ;
- un lancement de l'appel à candidature prévu le 11 avril 2022 ;
- date butoir pour les territoires candidats, pour répondre à l'appel à candidature, fixée le 30 septembre 2022 ;
- les territoires sélectionnés seront annoncés à l'automne ;
- le montant précis des dotations pour chaque territoire, affectées à chaque Groupe d'Action Locale (GAL) sélectionné, sera annoncé fin 2022.

Comme indiqué lors du Comité Syndical du 1^{er} février 2022, ce dossier fera l'objet d'informations régulières tout au long de l'année 2022 au sein du comité Syndical du Pays.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE le projet de cahier des charges en vue du recrutement d'un prestataire externe,
- AUTORISE le Président à procéder à la consultation et à mener la procédure de recrutement afin de permettre un lancement de l'étude pour la candidature au programme LEADER et des Pays Castelroussin Val de l'Indre et pays de Valençay en Berry mi-avril et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIERRE.

Préparation de la prochaine programmation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2023-2027

Pour mémoire le Pays Castelroussin Val de l'Indre assure le pilotage de l'animation agricole depuis 2020 sur le territoire du site Natura 2000 Vallée de l'Indre dans le cadre, chaque année, d'un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC).

À noter que l'année 2022 était la deuxième et dernière année de transition entre la programmation 2015-2020, prolongée sur 2 ans, et la nouvelle programmation 2023-2027.

Ainsi en parallèle de la campagne 2022 en cours, le Pays Castelroussin Val de l'Indre travaille dès à présent à l'animation et à la mise en œuvre de la prochaine programmation.

Cette dernière s'accompagne de nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Le catalogue des mesures a notamment été réduit. Il est prévu que les mesures porteront, à nouveau, sur un engagement de cinq années avec des MAEC système (engagement de l'exploitation) et des MAEC localisées (engagement à la parcelle) permettant de cibler un ou plusieurs enjeux spécifiques.

Un temps, avec l'appui des co-animateurs actuels du PAEC (les chambres d'agriculture de l'Indre et de l'Indre et Loire et les associations Indre Nature et la Sepant), sera consacré à l'appropriation de ces nouvelles mesures et à leurs cahiers des charges d'ici l'été 2022. Les agriculteurs seront également informés de ce nouveau contexte et il est prévu qu'ils soient encore davantage impliqués dans la démarche. Le Pays les conviera notamment au cours du mois de juin afin de co-construire

avec eux le nouveau PAEC et définir les variables de certaines mesures pour les adapter aux besoins du territoire de la Vallée de l'Indre.

Le calendrier prévisionnel communiqué par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Centre Val de Loire pour préparer la construction des futurs PAEC est le suivant :

- Du 22 mars au 15 juin 2022 : 1er Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la DRAAF pour effectuer des tests sur les nouvelles mesures, animer et monter les PAEC, réaliser des diagnostics agroécologiques

>> AMI n°1 facultatif

- Entre Juillet et septembre 2022 : 2ème Appel à Manifestation d'intérêt de la DRAAF, pour les opérateurs souhaitant déposer un nouveau PAEC pour la campagne 2023

>> AMI n°2 obligatoire

- Courant de l'automne 2022 : appel à projets régional pour la rédaction et le dépôt des PAEC

>> AAP obligatoire

Afin de préparer au plus tôt la réponse à l'appel à projets régional pour le futur Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du site Natura 2000 Vallée de l'Indre, et pour cela bénéficier des financements disponibles du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt pour accompagner la construction des PAEC, il convient d'autoriser le Président à répondre au 1er Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la DRAAF, prévu du 22 mars au 15 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE et AUTORISE le Président à répondre au 1er Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la DRAAF, prévu du 22 mars au 15 juin 2022 et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,


Luc DELLA-VALLE



DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Étaient présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT).

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIERRE.

Darc au Pays

Après deux années d'intermède contraint par la crise sanitaire, le festival DARC se relance et prévoit de nouveau la délocalisation de concerts dans le cadre de l'opération « DARC au Pays »

Le Conseil départemental a sollicité en date du 22 février 2022 le Pays Castelroussin Val de l'Indre afin qu'une commune du territoire puisse accueillir gratuitement un spectacle. La date prévisionnelle sera fixée entre le 7 et le 19 août 2022. Les communes ont été sollicitées par les services du Pays en date du 1^{er} mars pour qu'elles puissent faire part de leur candidature au plus tard le vendredi 18 mars 2022. Le département attend une réponse pour le 31 mars.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,
- APPROUVE la sélection de la commune d'Etrechet pour 2022.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 31 mars 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars 2022 à dix-huit heures à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 31 membres votants dont 3 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Bernard AUJEAN), Catherine DUPONT, Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Claudine LARDEAU (suppléante Xavier ELBAZ), Bruno MARDELLE, Chantal MONJOINT, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jacky PINCHAULT (suppléant Gilles CARANTON), Jean PINIER, Ludovic RÉAU, Nicolas THOMAS (pouvoir de Claude NIVET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON.

Excusés : Gil AVÉROUS (suppléant Stéphane ZECCHI), Bernard AUJEAN (suppléant Stéphane PETIT), Patrice BOIRON (suppléante Françoise GUILLAUME), Gilles CARANTON, Xavier ELBAZ, Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Claude NIVET (suppléant Dominique PERROT),

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Pierre LEMIERE.

Prolongation du contrat de location de la voiture de service

Le véhicule de service du Pays Castelroussin Val de l'Indre, une Toyota Yaris essence, est loué par convention depuis juin 2019. Le contrat arrivera à échéance le 17 juin 2022.

Le contrat prévoyait un kilométrage maximum de 45 000 km qui, notamment à cause de la crise sanitaire, n'a pas été atteint : 20 000 km ont été dépassés en début d'année 2022.

Après plusieurs échanges avec le concessionnaire Toyota, il a été proposé la possibilité de prolonger le contrat d'une, de deux ou de trois années sans modification du kilométrage maximum et à un coût mensuel dégressif selon la durée choisie. Cette prolongation va donc générer une économie.

Antérieurement pour le contrat initial de trois ans, le montant mensuel était de 224,50 € TTC.

Il est ainsi proposé de prolonger le contrat sur une durée de deux ans, pour un coût mensuel de 195,01 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à cette procédure de prolongation de contrat pour une durée de deux ans, jusqu'au 17 juin 2024.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

